

## LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

## NOTE GÉNÉRALE (suite)

7. Les taux de droits de douane applicables aux produits des numéros tarifaires 1509.10.40, 1509.90.40 et 1510.00.60 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 0,6 ¢/kg;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
8. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1512.11.00 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 0,4 ¢/kg + 0,8 %;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
9. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1512.19.00 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 0,7 ¢/kg + 1,4 %;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
10. Les taux de droits de douane applicables aux produits des numéros tarifaires 1512.21.00 et 1512.29.00 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 2,3 ¢/kg;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
11. Les taux de droits de douane applicables aux produits des numéros tarifaires 1514.10.90 et 1514.90.90 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 2,6 %;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
12. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1514.90.50 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 0,5 ¢/kg;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.
13. Les taux de droits de douane applicables aux produits du numéro tarifaire 1515.90.40 seront les suivants :  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 -- 1 %;  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 -- En franchise.